

Conférence régionale de l'investissement public en Pays de la Loire

10 juillet 2015

Programme

Ouverture

Investissements publics en Pays de la Loire

- Panorama des investissements publics
- Santé financière des collectivités locales
- Programmes structurants

Soutiens à l'investissement public

- Dispositifs du Conseil régional pour soutenir l'investissement public des territoires
- Outils de la caisse des dépôts et consignations
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Dispositifs de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Plan Juncker

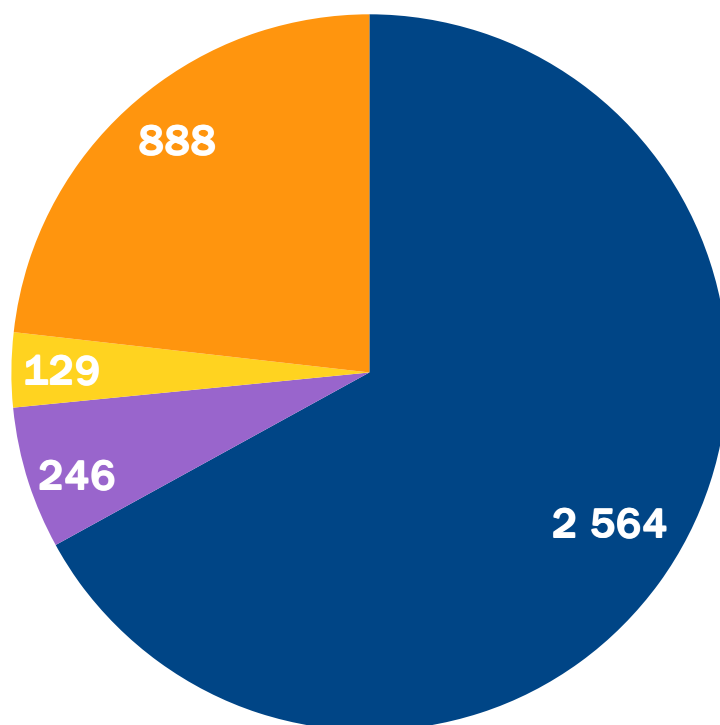
Faciliter l'accès des entreprises ligériennes à la commande publique : exemples d'initiatives

- État : arrêté du préfet de région
- Conseil régional : charte de la commande publique responsable
- Conseil départemental de Loire-Atlantique : charte des bonnes pratiques pour la commande publique
- Nantes Métropole : critères RSE

Panorama 2014 des investissements publics

Les investissements publics directs

Dépenses d'équipement 2014 des acteurs publics
3,8 milliards d'euros



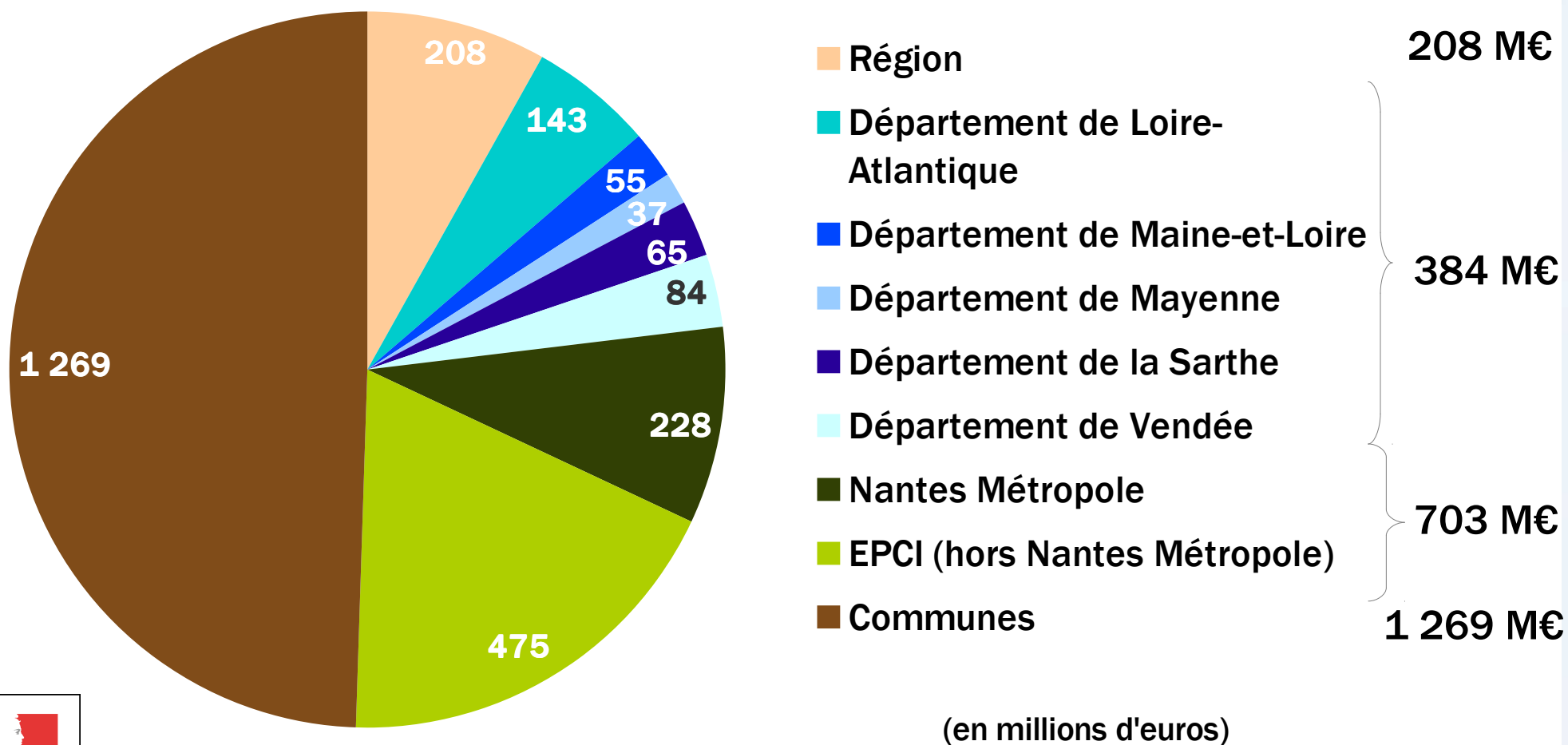
- Collectivités territoriales
- Établissements publics de santé
- État, opérateurs, entreprises publiques et établissements d'enseignement supérieur (hors ferroviaire)
- Investissements ferroviaires

(en millions d'euros)

Panorama 2014 des investissements publics

Les investissements publics directs des collectivités

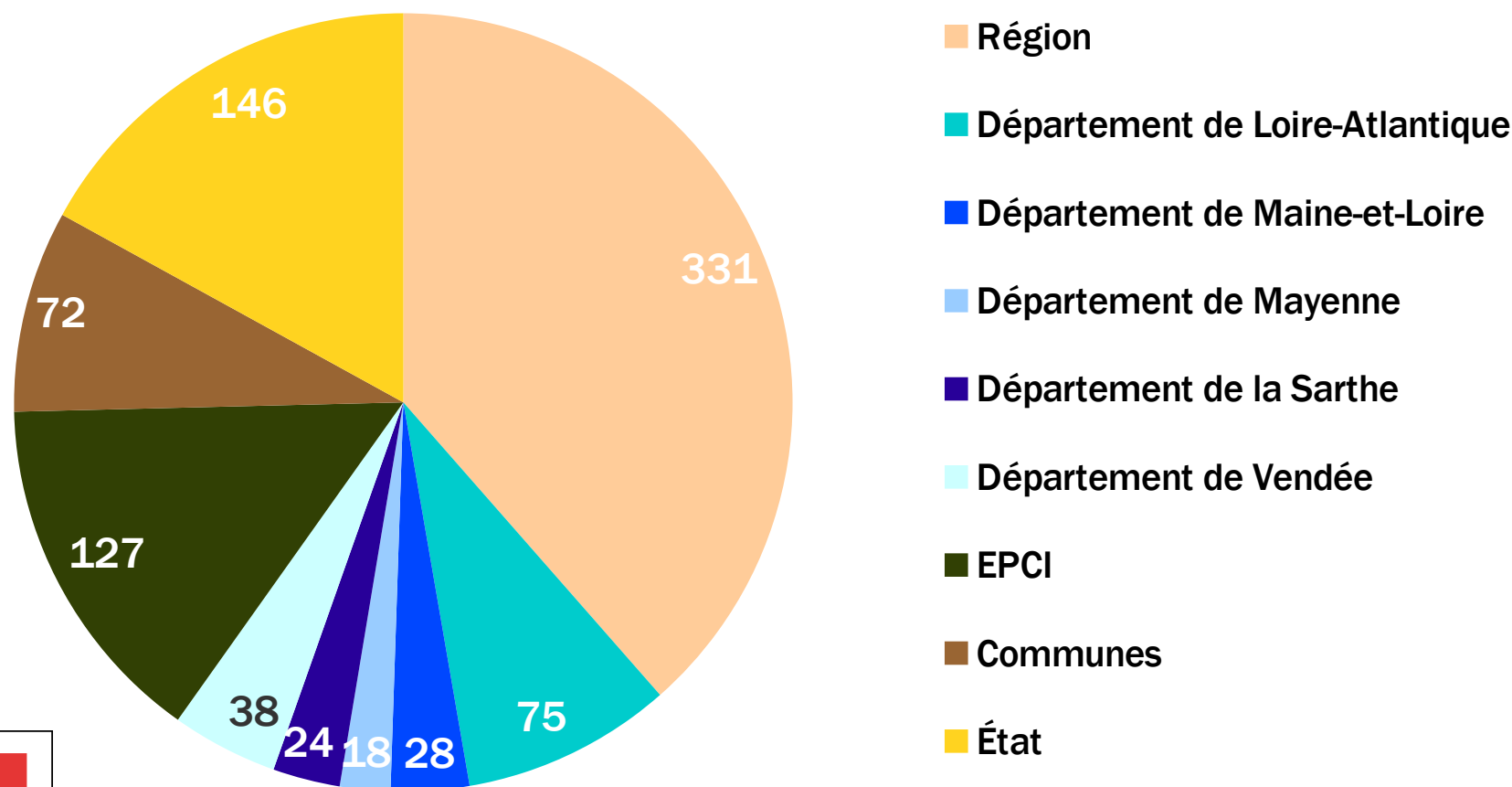
Dépenses d'équipement 2014 des collectivités territoriales 2,5 milliards d'euros



Panorama 2014 des investissements publics

Les subventions d'équipement

Subventions d'équipement 2014 des collectivités et de l'État (858 M€)



La santé financière des collectivités territoriales

Une situation financière des collectivités en Pays de la Loire globalement équilibrée en 2014

↳ leur capacité d'autofinancement (CAF) se maintient à un niveau conséquent : **1 962 M€** permettant de :

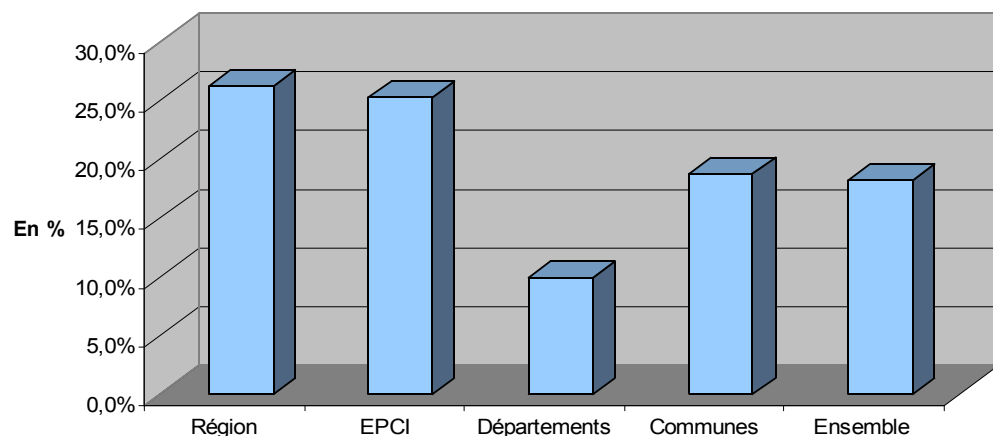
- couvrir le remboursement en capital des emprunts,
- disposer d'une CAF nette de **1 082 M€** contribuant au financement des dépenses d'équipement (**3 277 M€** dont **2 564 M€** de dépenses directes et **712 M€** de versements de subventions d'équipement)

↳ leur encours de dette (**9 201 M€**) reste maîtrisé,

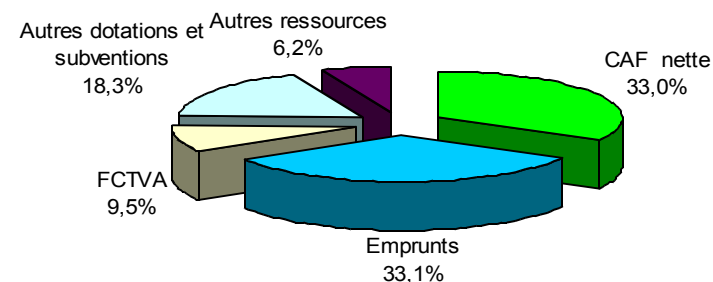
↳ leur structure bilantielle financière conserve un niveau équilibré avec des excédents de trésorerie de **1 347 M€**.

La santé financière des collectivités territoriales

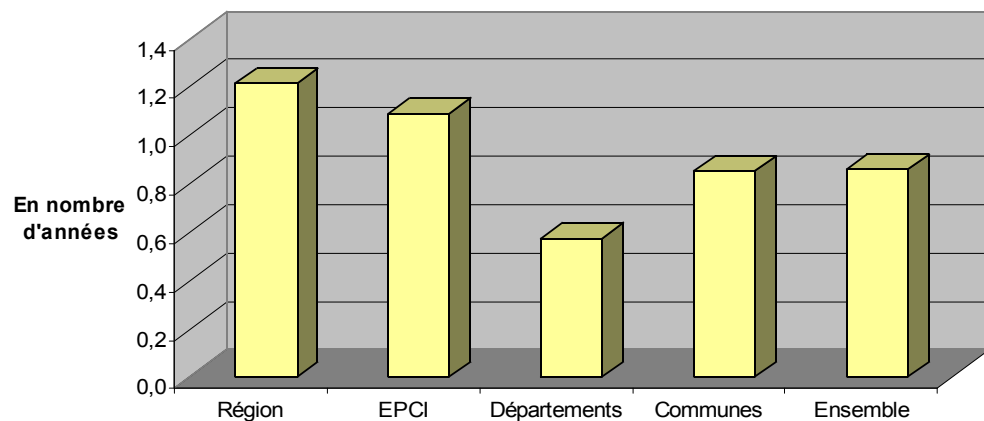
Taux de CAF



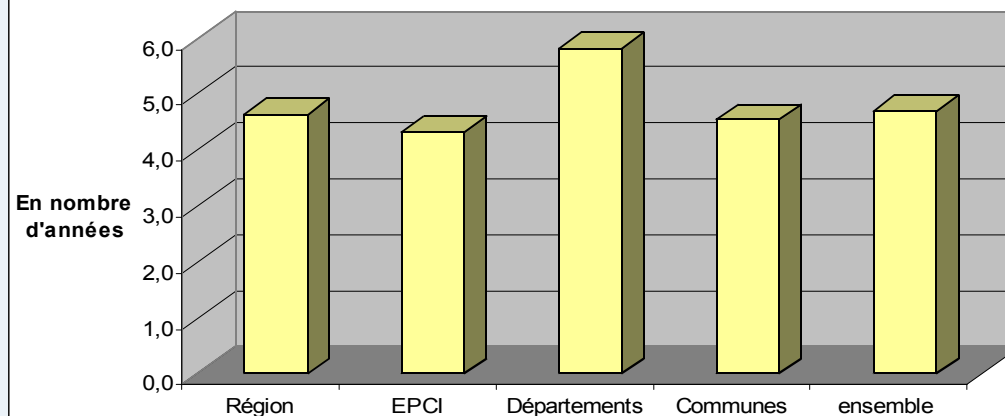
Financement des dépenses d'équipement



Encours dettes sur produits de fonctionnement



Encours de dettes sur CAF



Les fonds européens en Pays de la Loire

Un levier de près d'un milliard d'euros pour les Pays de la Loire

FEDER :

PO régional : 302,7 M€

PO interrégional Loire
(33 M€)

Programmes de coopération
territoriale européenne

FEADER :

**Programme régional de
développement rural :**

457,6 M€

FSE :

PO régional : 76,7 M€

Volet régional du PO national :
90,5 M€ et 17 M€ pour pôle
emploi

FEAMP :

**Volet régional du PO
national : 13,1 M€ pour la
pêche et l'aquaculture**

Les priorités européennes pour l'investissement

2 grandes modalités d'intervention :

- Une approche par thématiques sur l'ensemble des fonds
- Une approche territoriale (non exclusive) avec les ITI et Leader qui garantit aux territoires une enveloppe sur 7 ans.

⇒ Un effet de levier considérable : pour 754 M€ d'investissements au titre des fonds européens (hors FSE) on estime les contreparties publiques levées à 936 M€. Le total d'investissement public généré par les fonds européens est donc de 1,7 Mds €.

Le FEDER : fonds européen de développement régional (302,7 M€)

Axes FEDER	FEDER Montant prévisionnel	% de l'enveloppe (hors assistance technique)
Axe 1 – Recherche, développement technologique, innovation	117,7 M€	40 %
Axe 2 - Accès aux TIC	23,5 M€	8 %
Axe 3 – Compétitivité des PME	20,6 M€	7 %
Axe 4 – Transition énergétique	73,6 M€	25 %
Axe 5 – Prévention des risques et préservation de l'environnement	29,4 M€	10 %
Axe 6 – Inclusion sociale, lutte contre la pauvreté et les discriminations	29,4 M€	10 %
Assistance technique	8,3 M€	2,7 %
Total	302,7 M€	100 %

Une partie de l'axe 4 et les axes 5 et 6 sont réservés pour les territoires de la région (= approche territoriale)

l'esprit grand ouvert

Le FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural (457 M€)

Orientation stratégique	FEADER (M€)
Installation	76,5
Transition alimentaire et énergétique	125,8
Projet agro-écologique	193,1
Innovation, formation	7,7
Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains (démarche Leader)	45
Assistance technique	9,5
TOTAL	457,6

S DE LA LOIRE

Une approche territoriale volontariste

→ Choix régional d'un appel à candidatures à destination des territoires de contractualisation dans le cadre d'une approche intégrée de développement territorial lancé en juin 2014 et clôturé le 30 novembre 2014.

→ Elaboration par chaque territoire candidat d'une stratégie déclinée en plan d'actions intégré, sur la base des 3 piliers qui correspondent aux actuels contrats régionaux (Economie /Emploi /Formation ; Environnement / Mobilités/Transition énergétique ; Solidarités territoriales et humaines).

63 M€ de FEDER pour les territoires urbains

45 M€ de FEADER et 6,5 M€ de FEDER pour les territoires ruraux et périurbains

Les programmes structurants

Le CPER 2015 – 2020 – 934 M€ d'investissement

> 1,2 milliard d'euros de crédits publics mobilisés pour soutenir les projets en région d'ici à 2020, dont au moins 934 M€ d'investissement :

- 614 M€ pour le ferroviaire, le portuaire et les routes
- 160 M€ pour les projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 160 M€ pour le volet territorial



PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



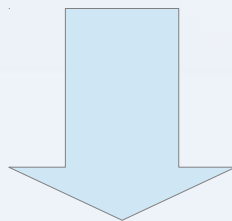
Les programmes structurants

2

Le CPER 2015 – 2020 – Transports et enseignement supérieur

Sur les deux programmes « transports » et « enseignement supérieur et recherche »

**486 M€
État + Région**



**Financements des EPCI
et des départements**

**774 M€ de
travaux**

Territoires bénéficiaires :

- **12 territoires ruraux et périurbains présentant des enjeux de revitalisation économique (territoires « Agir pour » du Conseil régional) ou des singularités**

> Effet levier obtenu par le choix d'adosser l'intervention de l'État sur les territoires déjà ciblés par les politiques du Conseil régional et les fonds européens

Les programmes structurants

Le CPER 2015 – 2020 – Les perspectives 2015-2016

> plus de 150 M€ injectés dans l'économie régionale à échéance fin 2016, dont :

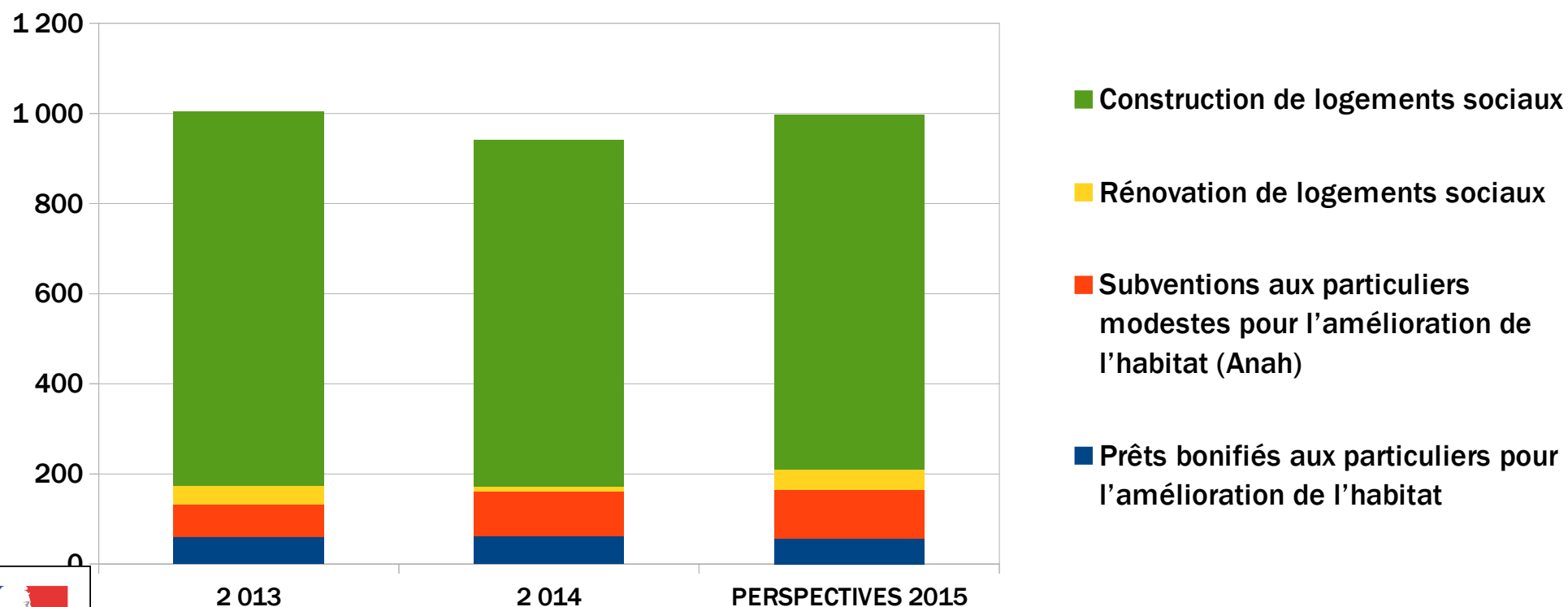
- **70 M€ pour les transports**
- **55 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche**

Les programmes structurants

Habitat : près d'1 Md€ de travaux par an générés par des crédits publics

> Financés par des aides de l'État (265 M€), des collectivités, des prêts à taux bonifiés de la CDC et des banques privées, des fonds propres des bailleurs et des propriétaires.

Montant des travaux générés par les aides publiques en faveur de l'habitat (M€)



Les programmes structurants

Le très haut débit : 545 M€ d'investissements publics sur 2014-2020

Très haut débit (545 M€)

FEDER : 17,9 M€

Etat (FSN) :
138,2 M€

Région : 100 M€

Départements :
116,3 M€

EPCI (500€/prise) :
168,9 M€

Autres : 2,2 M€

- Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique co-élaborée avec le Conseil régional et arrêtée par le Préfet le 3 juillet avec pour objectif :
 - le très haut débit pour tous en 2022, 65 % des ligériens raccordés à la fibre optique en 2020
 - 330 000 foyers et 5 700 communautés d'innovation raccordés à la fibre optique en zone d'initiative publique
- Soutien de l'Etat à travers le fonds pour la société numérique (FSN)
 - Accord de principe du FSN pour la Vendée, la Sarthe et la Mayenne (1^{ère} phase) pour 56 M€
 - Dossier de la Loire-Atlantique en cours d'instruction

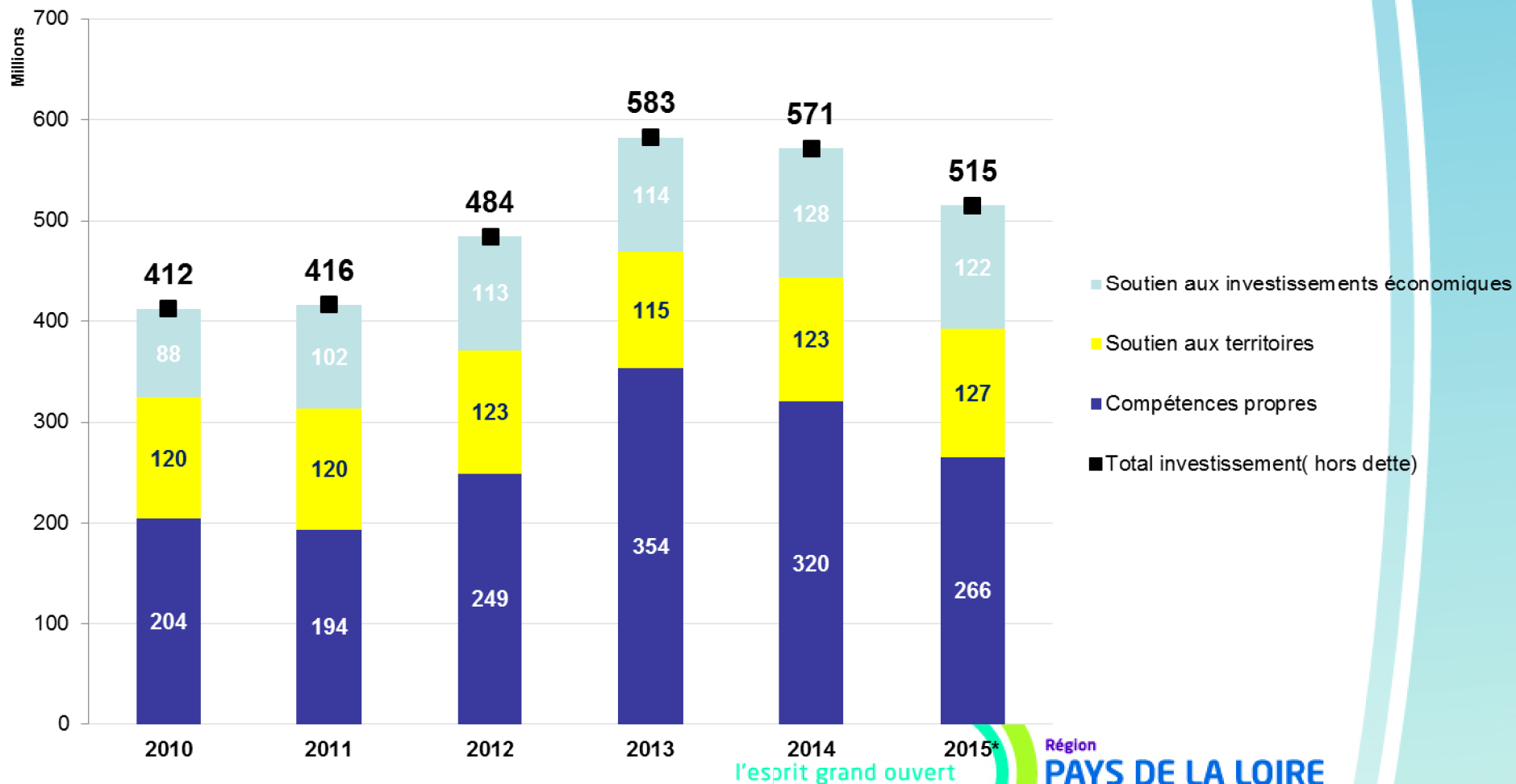
Table ronde : Soutiens à l'investissement public



Intervention régionale sur les leviers financiers et le soutien à l'investissement public

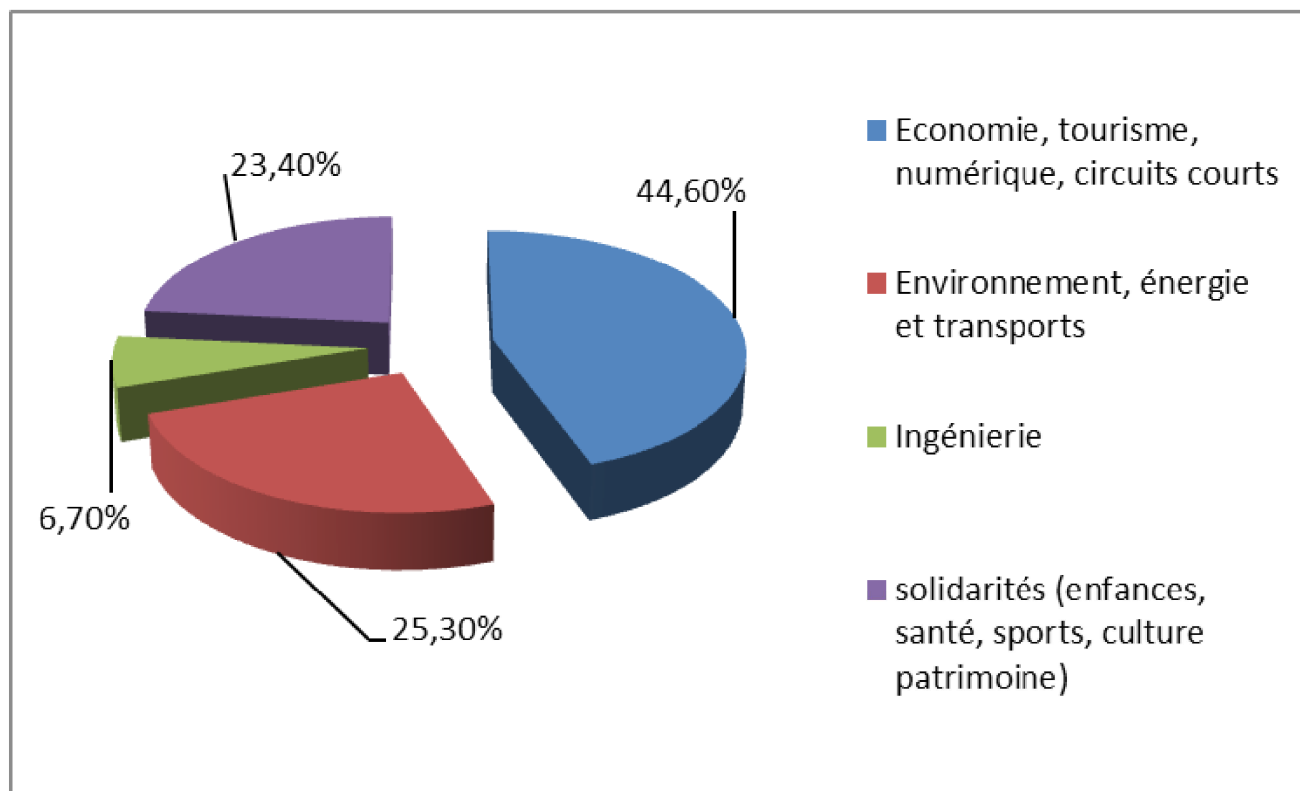
Evolution des dépenses d'équipement brut entre 2010 et 2015, en M€

Evolution des dépenses d'équipement brut entre 2010 et 2015, en M€



09/07/15

Les dispositifs contractuels : les Nouveaux Contrats de Territoire, outil principal de la Région



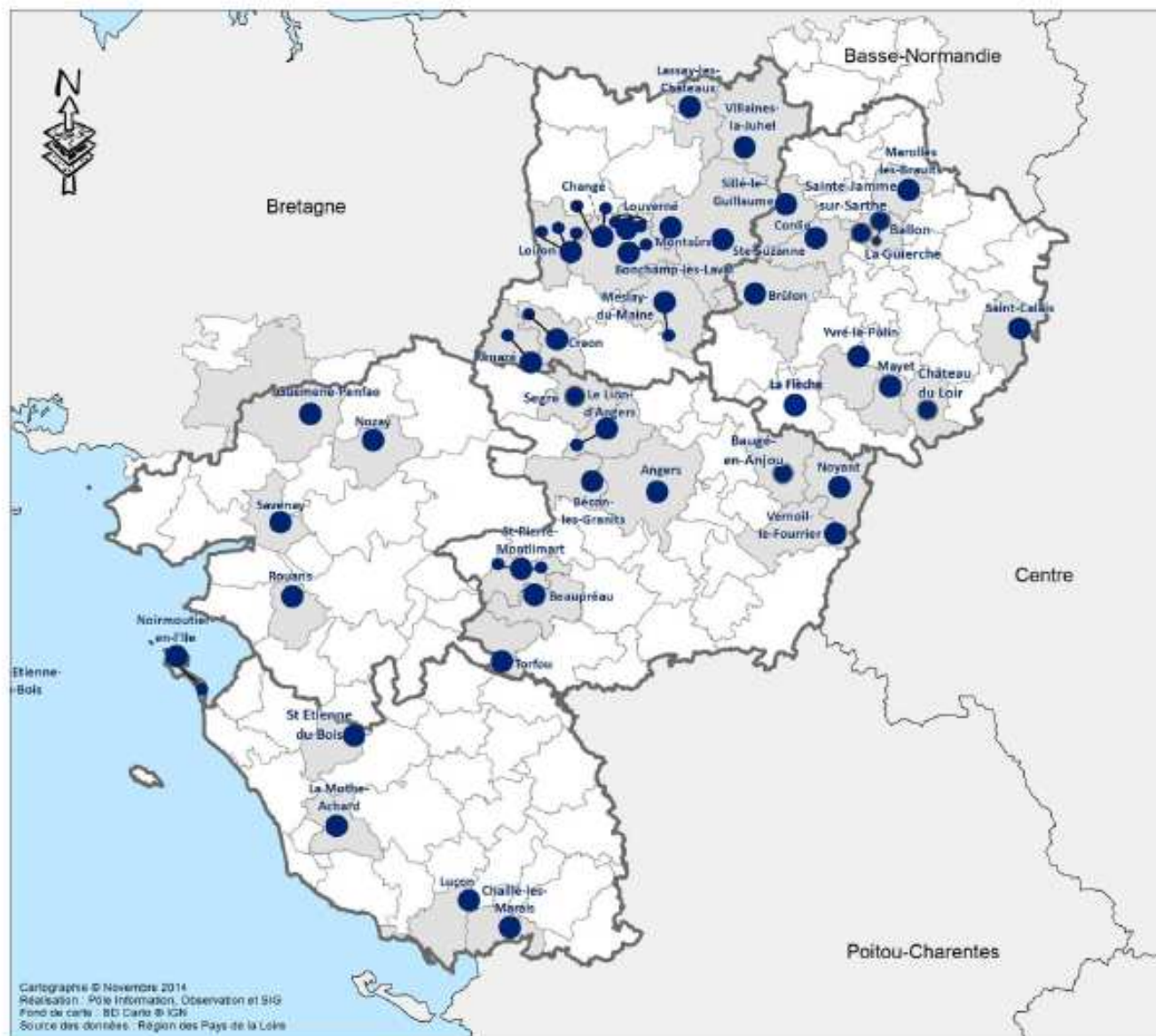
Des outils plus ponctuels:

-Afin de pouvoir répondre aux besoins des territoires, la Région accompagne également des équipements de services auprès des Communes.

-146 projets communaux (écoles, sécurisation de centres bourgs, derniers commerces, ...) ont été soutenus par la Région pour plus de 8,3 millions d'euros et représentant plus de 82,5 millions d'euros d'investissement sur les territoires

Les autres dispositifs de soutien à l'investissement public des territoires

- Logement social et logement des jeunes :
 - 61,5M € pour 9 545 logements aidés sur mandat écoulé, dont :
 - Réhabilitation thermique des logements sociaux /FJT, construction de logements locatifs sociaux communaux, de résidences sociales, de résidences étudiantes
 - critères : économie d'énergie, éco-conditionnalité (matériaux, heures d'insertion...)
- Maisons de santé: 44 équipements soutenus
 - Critères: projet de santé, portage public intercommunal, pluri-professionnel
 - 19,9 M€ investis depuis 2007.



Maisons de santé Financées par la Région au 31 décembre 2014

- Sites principaux des maisons de santé financées
- Sites périphériques des maisons de santé financées
- Maisons de santé multisites financées

- EPCI dotés d'une maison de santé
- Intercommunalités
- Limites départementales
- Régions limitrophes

0 15 30 45 60 Kilomètres
Echelle 1:1 400 000e



Les autres dispositifs de soutien à l'investissement public des territoires

- Équipements sportifs et culturels d'intérêt régional

4,7 M€ de dotation annuelle en investissement

Complémentaire aux contrats de territoire : appui spécifique à un nombre limité d'équipements structurants d'intérêt régional dont le caractère exceptionnel, le rayonnement et l'enjeu financier dépassent le cadre des contrats régionaux d'agglomération ou de pays.

Critères :

- caractère exceptionnel sinon unique de l'équipement au plan régional
- Investissement (hors acquisition et VRD) de travaux d'équipement > 2,7M HT

Aide : 10% de la dépense subventionnable plafonnée à 24M€, soit 2,4M€ maximum

18 équipements aidés depuis 2012 : Complexe de natation, Centres de formation professionnelle sportive ou culturelle, Restaurations patrimoniales d'envergure, Théâtres...

09/07/15



Les autres dispositifs de soutien à l'investissement public des territoires

Environnement /Aide à la rénovation énergétique de bâtiments depuis 2010:

- Aide aux particuliers (AREEP) 58 millions d'€ d'aide pour 180 millions d'€ de travaux sur 10 263 logements
- Aide aux bâtiments publics, 6,5 millions euros d'aide générant 31,3 millions d'euros de travaux pour 193 bâtiments.
- Aide aux investissements des copropriétés : 1,2 millions d'euros d'aide pour 8,4 millions d'euros de travaux pour rénover 478 logements
- Mobilités: TCSP (jusqu'à 1M€/km, 43,3 M€ investis depuis 2005) et intermodalité (PEM, 76,8 M€ investis dont Le Mans, La Baule, La Roche/Yon, Nantes)

L'investissement massif en direction du numérique

- Un engagement exceptionnel de la Région : 100 M€ sur les 6 ans à venir, dont 12M€ pour le raccordement des sites prioritaires des Communautés d'innovation
- Un objectif essentiel : accélérer le déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire régional
- Un premier engagement de près de 1,3 M€ en faveur du raccordement des sites prioritaires sarthois

GROUPE



Conférence régionale sur l'investissement public 10 juillet 2015

Intervention de la Caisse des Dépôts

- ▶ Le logement social et la politique de la ville
- ▶ La nouvelle politique de la ville
- ▶ Les infrastructures Très Haut Débit
- ▶ Le Fonds de Compensation de la TVA
- ▶ L'enveloppe de prêts aux collectivités locales
- ▶ Les outils patrimoniaux et le soutien au développement économique

Le logement social et la politique de la ville

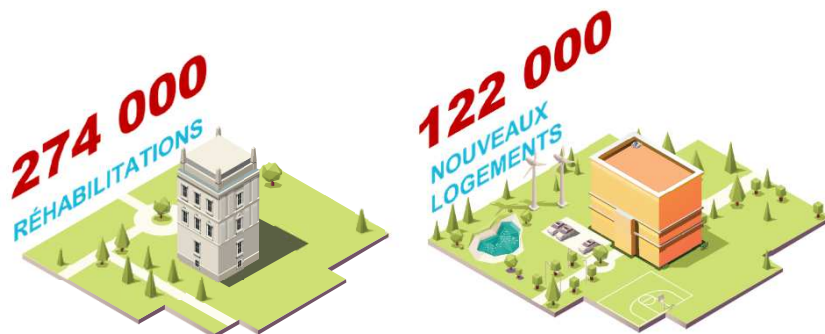
1 LE LOGEMENT SOCIAL ET LA POLITIQUE DE LA VILLE EN FRANCE

en 2014

16,7 Md€

PRÊTS

Dont 1,6 Md€ consacrés au secteur public local
(politique de la ville et maîtrise foncière)



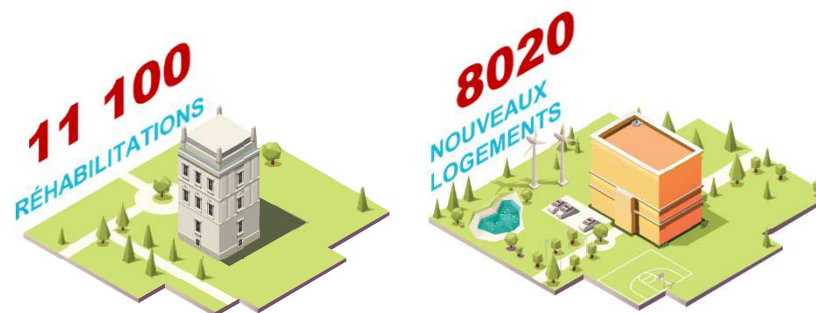
2 LE LOGEMENT SOCIAL ET LA POLITIQUE DE LA VILLE EN PAYS-DE-LA-LOIRE

en 2014

829 M€

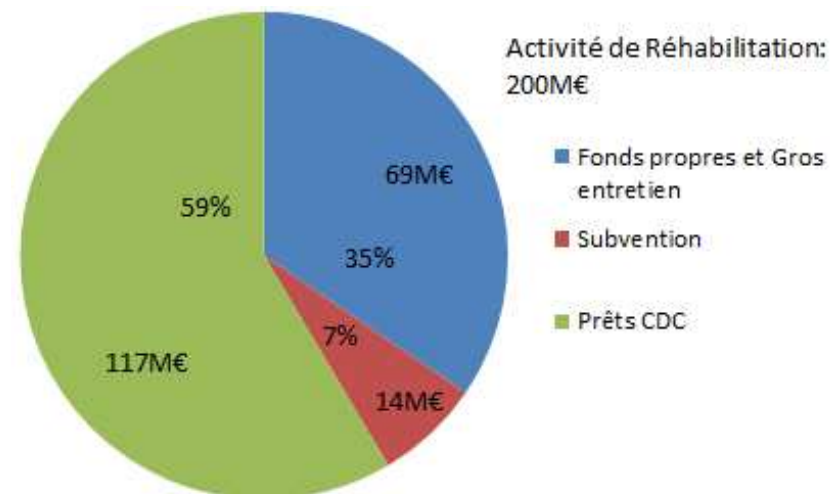
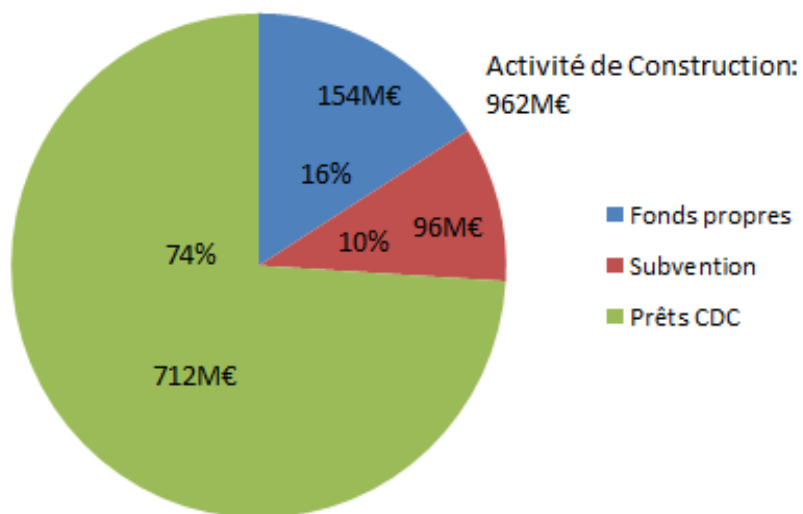
PRÊTS

Dont 80 M€ consacrés au secteur public local (politique
de la ville et maîtrise foncière)



Le logement social et la politique de la ville

LE LOGEMENT SOCIAL ET LA POLITIQUE DE LA VILLE EN PAYS-DE-LA-LOIRE



La nouvelle politique de la ville

La Caisse des Dépôts accompagne l'Etat et les Collectivités dans la mise en œuvre de la politique de la Ville 2015-2020.
46 quartiers prioritaires répartis sur 11 EPCI du territoire ligérien

Objectifs

Renouvellement urbain et cadre de vie :
Bâtiments publics : construction et réhabilitation
Equipements publics de proximité (maisons de santé, petite enfance, ...)
Infrastructures et aménagements urbains

Développement économique:
Construction ou requalification de bâtiments à usage économique
Requalification de centres commerciaux de quartier

Moyens mobilisés

Prêt sur fonds d'épargne (4,8Md€ hors logement)

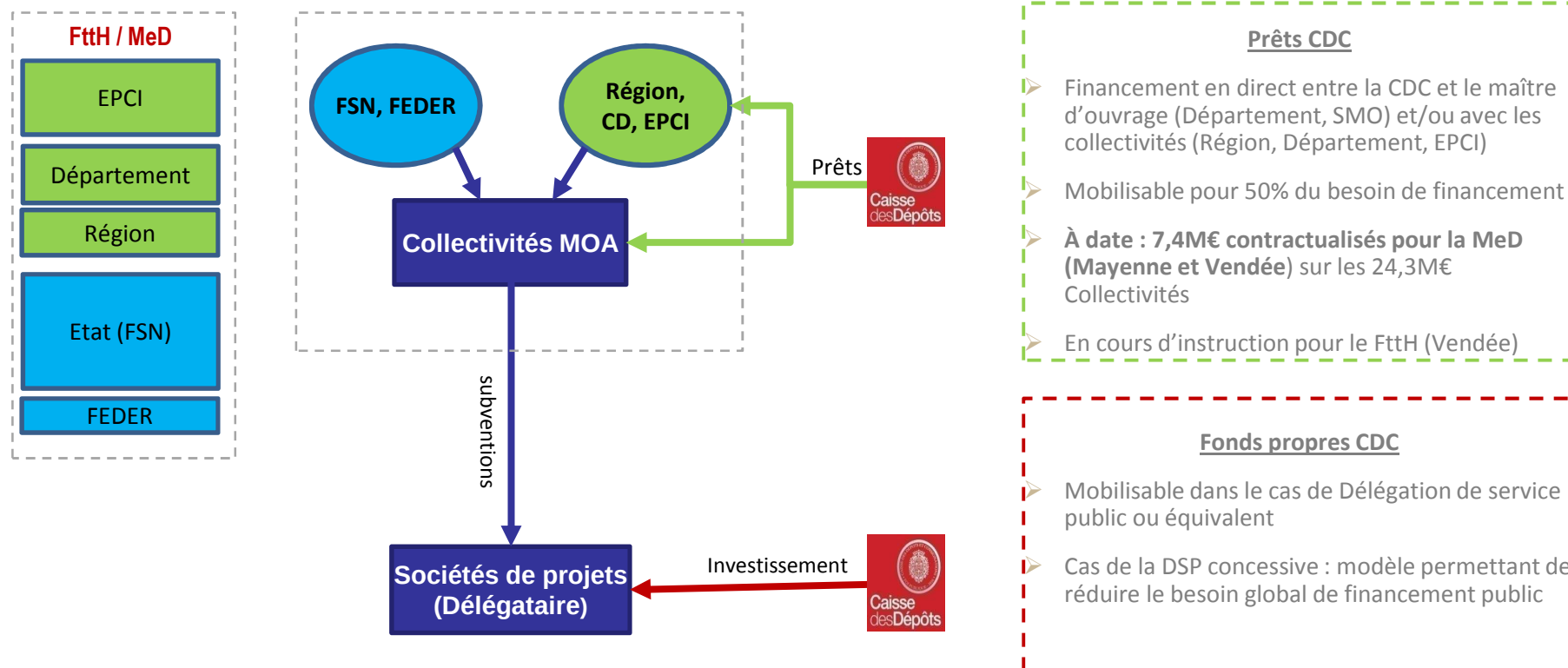
Investissement (300 M€)

Cofinancement de l'ingénierie amont et des études de faisabilité (90 M€)

+ 5 Md€ de subvention ANRU

Les contrats de Ville et les protocoles ANRU ont déjà permis d'identifier divers projets d'investissement public sur le territoire portant notamment sur les bâtiments tertiaires ou des centres commerciaux.

Les infrastructures Très Haut Débit



Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Un dispositif de soutien à l'investissement

- Une «**passerelle de trésorerie**» pour permettre aux collectivités de continuer à investir en 2015
- L'**équivalent de 8% des dépenses d'investissement** financées à taux zéro
- Un dispositif qui **n'est pas comptabilisé comme de la dette** : création d'un compte 103 spécial «Plan de relance» permettant de comptabiliser le préfinancement en recette et le remboursement en dépense
- Un **préfinancement à destination de toutes les collectivités**

Des conditions financières très attractives

- Taux 0
- sans commission
- sans indemnité de remboursement
- Durée pouvant aller jusqu'à **29 mois**
- **Versement dès l'automne 2015 pour la première souscription**
- Remboursement lissé sur deux exercices budgétaires

Des modalités d'accès simplifiées

- Une **souscription en ligne** uniquement
- Un **formulaire web très simple** : 4 données clés, des calculs automatiques
- Un préfinancement accordé sur la base des comptes, sans autre pièce justificative
- Un **seul document à joindre** : la délibération d'autorisation d'emprunt (cas le plus fréquent)

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Un circuit de distribution unique et dématérialisé



Les demandes s'effectuent en ligne uniquement
sur le site du Fonds d'épargne :

www.prets.caissedesdepots.fr

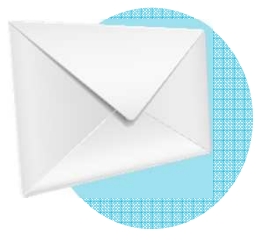


Avec une assistance en ligne :

- Assistance-prefi.FCTVA@caissedesdepots.fr
- 01 58 50 94 94

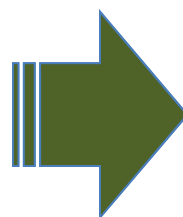
L'enveloppe de prêts aux collectivités locales

L'ENVELOPPE DE **20**
M d €
2013 - 2017



FINANCEMENT DE TOUS LES PROJETS
DE **LONG TERME**
POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

DONT EN 2014, UNE NOUVELLE
ENVELOPPE DE PRÊTS CROISSANCE
VERTE (PCV)



5
M d €



L'enveloppe des prêts aux collectivités locales

Exemples de projets de long terme

Énergies renouvelables
(géothermie, biomasse,
valorisation des déchets...)

**Infrastructures
de transport, matériels
roulants, voirie, routes...**

Bâtiments et équipements publics
(culturels, sportifs, accueil de la petite
enfance...)

**Infrastructures d'eau
et assainissement...**

Établissements d'enseignement
(écoles, collèges, lycées
et universités)

**Projets de très haut
débit numérique**

Accompagnement des politiques publiques :
Plans État-Région, Plan Accessibilité 2015,
Grenelle de l'environnement...

L'enveloppe des prêts aux collectivités locales

Caractéristiques financières



TARIFICATION



Prêt au secteur
public local



Prêt croissance verte



DURÉE



INDEX DISPONIBLES

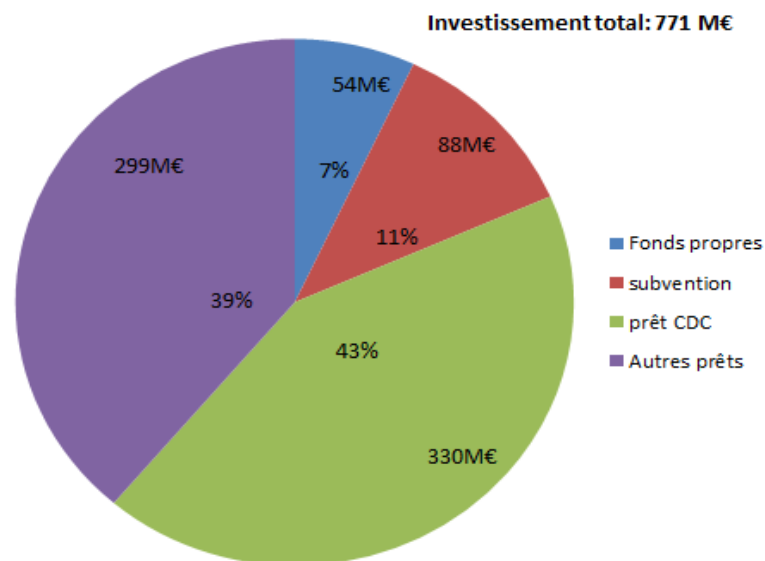


OPTIONS FINANCIÈRES DISPONIBLES

- Modalités d'amortissement adaptables au projet
- Mobilisation du prêt possible sur plusieurs années
- Périodicité des échéances: trimestrielle, semestrielle, annuelle

L'enveloppe des prêts aux collectivités locales

Montant des contrats signés en 2014 au titre des Prêts au Secteur Public Local : 330M€



Les outils patrimoniaux et le soutien au développement économique

Le groupe CDC mobilisé en faveur des investissements locaux au service du développement économique régional :

La CDC co-investit en fonds propres, aux côtés des collectivités et de leurs outils locaux (SEM), pour porter des projets structurants et créateurs d'emplois.

La BPI apporte les financements LT nécessaires à ces projets.

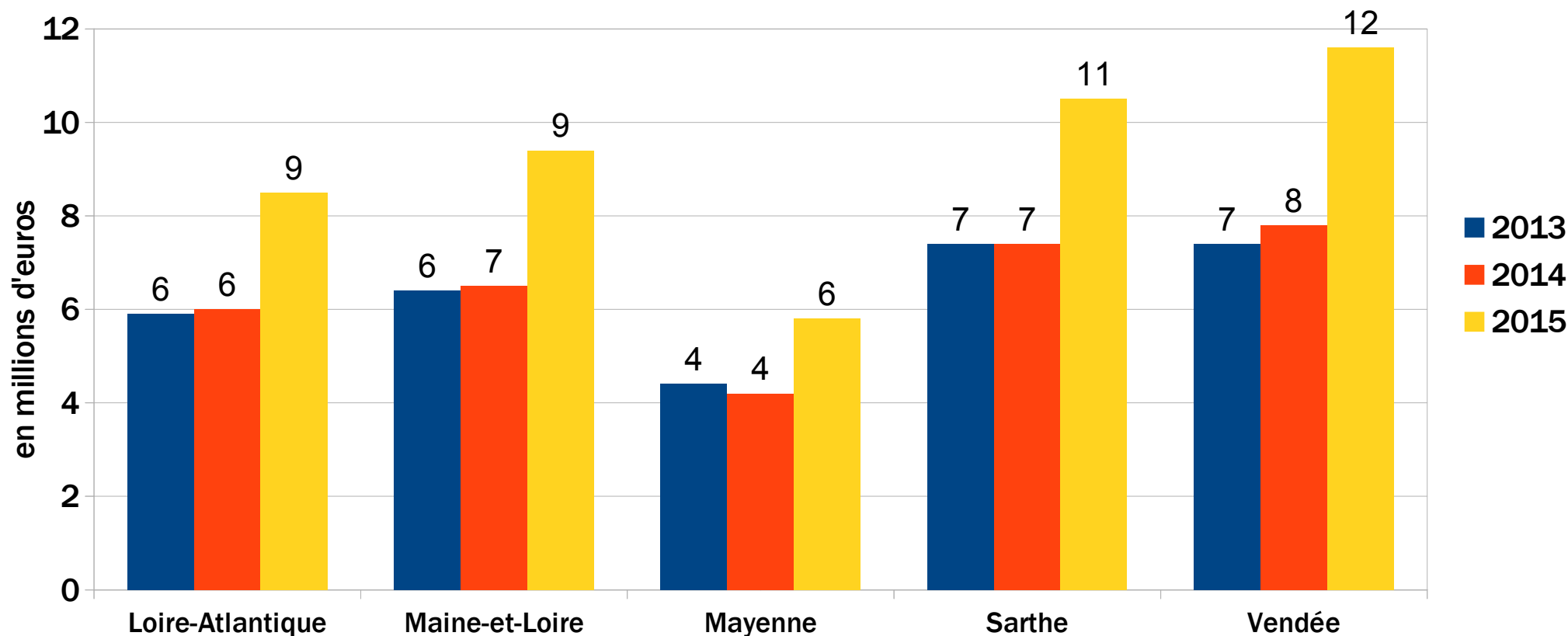
- *Accompagnement de la diversification de STX vers les EMR* : création d'une SAS de portage immobilier de l'usine ANEMOS à Saint-Nazaire (15 M€), *intervention indirecte de la CDC via la SEM régionale*
- *Revitalisation économique et émergence d'une filière verte de la déconstruction automobile* : création d'une SAS de portage immobilier de l'usine Atlantic Recycl Auto (ARA) à Saint-Nicolas de Redon (5 M€), *intervention directe de la CDC aux côtés de la SELA*

Soutiens à l'investissement public

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

1

Evolution de la DETR par département



Environ 14 M€ supplémentaires par rapport à 2014

Dans 2 départements, les enveloppes sont engagées à 100 %



PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Soutiens à l'investissement public

2

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

DETR en Mayenne

Année de programmation	Dossiers acceptés	Dossiers ayant bénéficié d'un précompte de 30 % au 1er juillet de l'année	Ratio
2013	117	4	3%
2014	112	18	16%
2015	109	25	23%

L'agence de l'eau : un établissement public de l'État créé en 1964

- **Une mission d'intérêt général**
réduire les pollutions de toutes origines
préserver la ressource en eau
et les milieux aquatiques
- **Des outils financiers et de solidarité**
des redevances
des subventions
- **Des outils de concertation et d'aide à la décision**
planification de la gestion de l'eau
production et valorisation des données sur l'eau

Soutiens à l'investissement public

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne

4

2013-2018 : 10^{ème} programme d'intervention

Objectif : contribuer au bon état de toutes les eaux

LOIRE-BRETAGNE :

2,45 Md€ sur 6 ans

2/3 pour les collectivités

En PAYS DE LA LOIRE en 2014:

77 M€ d'aides pour 160 M€ de travaux

- **Assainissement: 38,5 M€ aides / 70 M€ de travaux**
- **Alimentation en eau potable: 14 M€ aides / 40 M€ de travaux**
- **Milieux aquatiques: 24,5 M€ aides / 50 M€ de travaux**



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

Conférence régionale de l'investissement public en Pays de la Loire du 10 juillet 2015

Soutiens à l'investissement public

5

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne

2013-2018 : 10^{ème} programme d'intervention

Objectif : contribuer au bon état de toutes les eaux

Un taux de
base à 35%

Un taux majoré
à 50%

Un taux maximal
à 70%

Et des systèmes d'avance pour les travaux prioritaires

En assainissement collectif : systèmes d'assainissement prioritaires en Pays de la Loire

ASSAINISSEMENT

- Création, extension de station d'épuration
 - Bassins d'orage
 - Restructuration des réseaux
 - Opération groupée de mise en conformité des branchements
 - Equipements de métrologie : 70%
- 35 %
+
bonus*

EAU POTABLE

- Equipements gestion patrimoniale : 70 %
- Travaux de mise en œuvre des PPC : 35 % ou 50 %
- Travaux de sécurisation de la distribution : 35 % (avances ou subv)
- Travaux sur les usines :
- Equipements de métrologie : 70%



* Si travaux prioritaires – Hors création

Soutiens à l'investissement public

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne

6

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

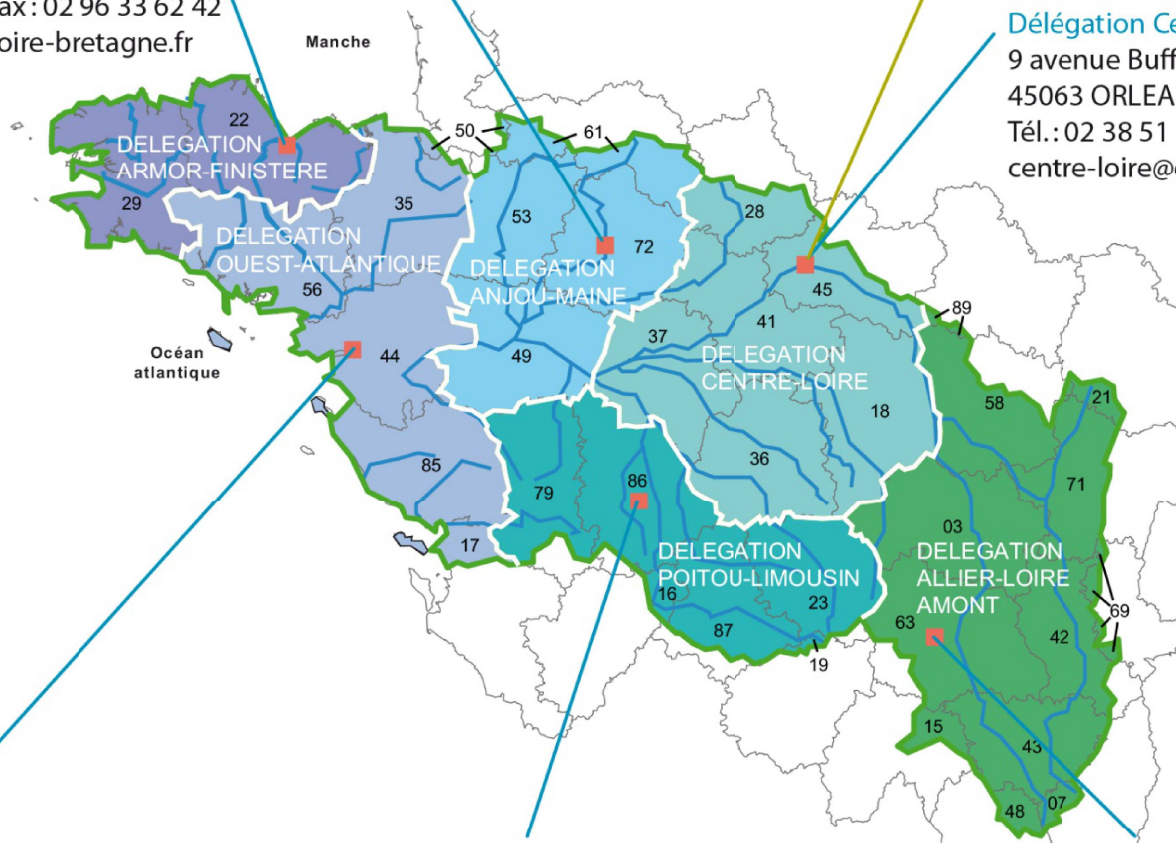
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



blic du ministère
ppement durable



Établissement p
chargé du dével



PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Règles générales d'attribution et de versement des aides

- Formulaire sur www.eau-loire-bretagne.fr
- Accusé de réception de la demande
- Lettre d'éligibilité : engagement du projet
- Décision de subvention valable 2 ans + 1 an + 1 an
- Conditions de versement :

Subvention $\leq$ 30 000 € :	versement 100 % à l'achèvement sur justification des dépenses
30 000 € < S $\leq$ 300 000 € :	30 % de l'aide au commencement d'exécution du projet, Solde à l'achèvement sur justification des dépenses
S > 300 000 € :	30 % de l'aide au commencement d'exécution du projet, 50 % de l'aide sur justification d'au moins 80 % de la dépense, Solde à l'achèvement sur justification des dépenses



Le plan Juncker

Déclencher des investissements sans subvention supplémentaire en minorant le risque pour les tiers financeurs

	Montant de l'investissement mobilisé en 3 ans	Financement groupe BEI en 3 ans	Garantie du budget de l'Union	Fonds propres BEI
En milliards d'euros				
1. Infrastructure & Innovation – Prêts		€ 44,0Mds	€ 11,0Mds (premières pertes)	
	€ 240Mds			
2. Infrastructure & Innovation – Fonds propres		€ 5,0Mds	€ 2,5Mds (pari passu avec la BEI)	€ 2,5Mds
3. Soutien aux PME (FEI)		€ 11,8Mds	€ 2,5Mds (géré par le FEI)	€ 2,5Mds
	€ 75Mds			
	€ 315Mds	€ 60,8Mds	€ 16,0Mds	€ 5,0Mds

Les projets

- Les projets doivent contribuer à satisfaire l'un des objectifs de l'Union, sans ordre de priorité
- Les projets doivent être en mesure de dégager suffisamment de recettes propres pour rembourser leur dette. Ils doivent être suffisamment risqués pour justifier la garantie de l'Union
- Les projets doivent déclencher des dépenses en capital avant la fin de 2017.

Les outils financiers : la dette

- La BEI pourra utiliser un éventail très large d'instruments financiers, en particulier subordonnés
- la BEI ne prendra pas en dette plus de 50% du coût d'un projet
- Le montant minimum du prêt sera supérieur à 7,5 M€
- Il est possible de présenter une demande de prêt unique pour une série de projets aux caractéristiques similaires

Les outils financiers : les fonds propres

- La BEI devra prendre des participations directes dans des sociétés de projet, elle ne l'a jamais fait sur le territoire de l'Union
- La part de la BEI dans le capital n'excédera pas 25%, le montant de la participation minimale n'est pas fixé
- Elle ne demandera pas à être représentée au Conseil d'Administration de la société
- La BEI pourrait intervenir à la fois en dette et en fonds propres sur le même projet

Le financement des PME

- Le FEI ne procurera pas directement des financements aux PME
- Il est prévu d'abonder en 2015 des dispositifs existants (COSME et Innovfin) à destination de toutes les PME
- Il est prévu à compter de 2016 de mettre en place cinq outils nouveaux

Le calendrier

- La BEI a commencé à recevoir des dossiers de projet dans le cadre du plan Juncker. Elle en a déjà approuvé sept lors des conseils d'administration d'avril et de mai, dont pour la France un abondement de garantie pour BPI France et un programme de prêts à des structures régionales pour les travaux d'efficacité énergétique.
- L'instruction d'un dossier par la BEI prend trois mois. Le comité d'investissement se réunira en octobre. Les premiers décaissements sont prévus pour la fin de l'année.

La marche à suivre

- Les porteurs de projets de plus de 15 millions d'euros peuvent directement déposer leur dossier à la BEI. Les dossiers sont à adresser au bureau de Paris de la BEI, à Stéphane Viallon ou Elodie de Récy s.viallon@bei.org e.derecy@bei.org
- Les porteurs de projets privés de taille inférieure peuvent s'adresser à BPI France ou à la BPCE. Les discussions sont en cours pour élargir à d'autres réseaux le produit Innovfin.
- Les porteurs de projets publics de taille inférieure peuvent s'adresser à la Caisse des Dépôts et Consignations
- Les porteurs de projet peuvent se faire assister par le CGI dans leur démarche : laurent.menard@pm.gouv.fr

Table ronde : Faciliter l'accès des entreprises ligériennes à la commande publique



Conférence régionale de l'investissement public

Tendances de la commande publique

 Hervé CHEVALLIER
Vecteur Plus

Vecteur Plus ?

Leader français de la veille sur
les appel d'offre
depuis 20 ans

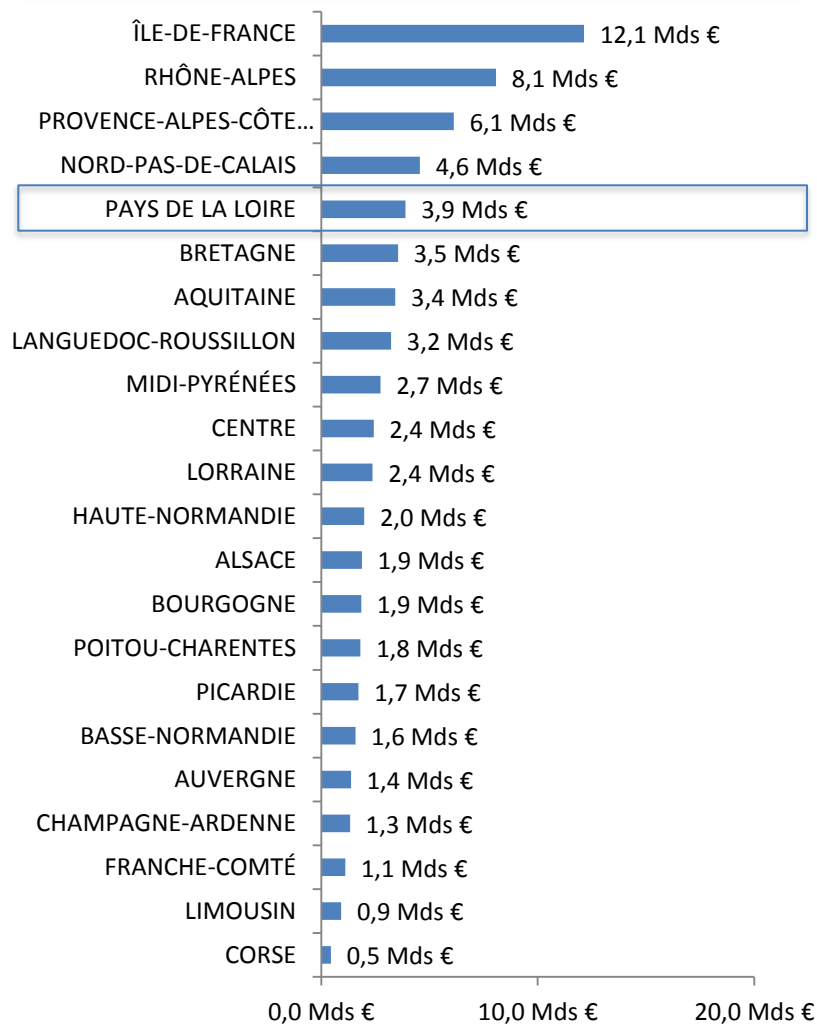
250 personnes.
Siège à Bouguenais

100% de la commande publique
indexée tous les jours

Groupe LE MONITEUR – INFOPRO
www.vecteurplus.com

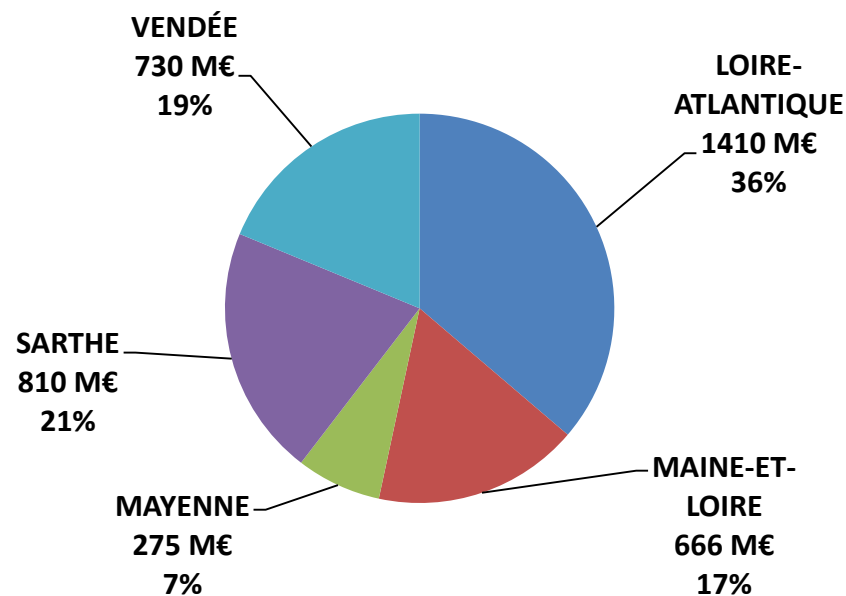
14 700 APPELS D'OFFRE PAR AN POUR 3,9 Mds €

Montant de la commande publique en 2014



5^{ème} région française en terme de commande publique, les Pays de la Loire collent au peloton de tête.

Sans surprise, les marchés publics départementaux reflètent le poids économique des territoires.



71% DANS LE BTP

PAYS DE LA LOIRE 2014 S1 2015

TRAVAUX PUBLICS	936 M€	435 M€
BATIMENT - 2nd œuvre	762 M€	430 M€
BATIMENT - Gros œuvre	757 M€	393 M€
ENIRONNEMENT & DECHET	221 M€	68 M€
CONSEIL, ETUDE, SUPPORT	218 M€	104 M€
INDUSTRIE	150 M€	56 M€
SANTE - HYGIENE	148 M€	57 M€
TRANSPORT	184 M€	106 M€
IT	131 M€	42 M€
BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	52 M€	12 M€
AUTRES	93 M€	48 M€

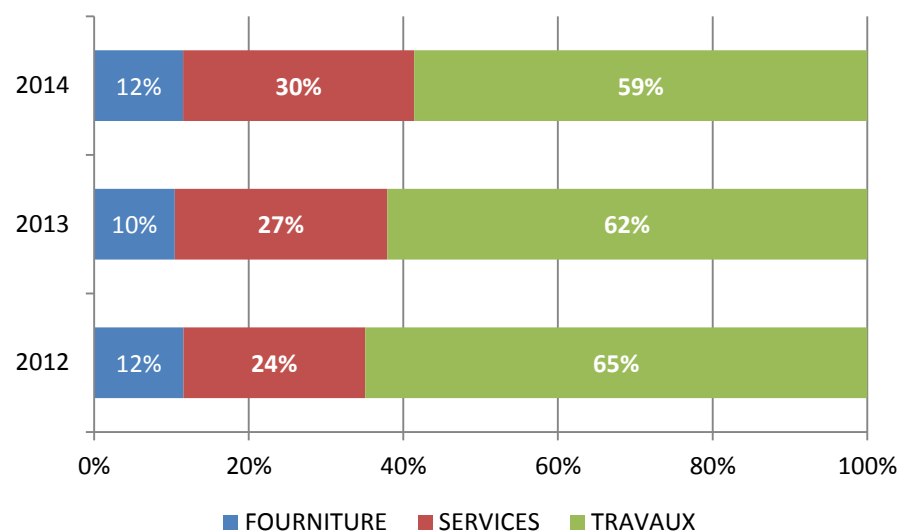
Le BTP pèse 71% de la commande publique.

Au 30 Juin, une tendance encore à la baisse mais nettement moins forte.

Aquitaine : 67 %

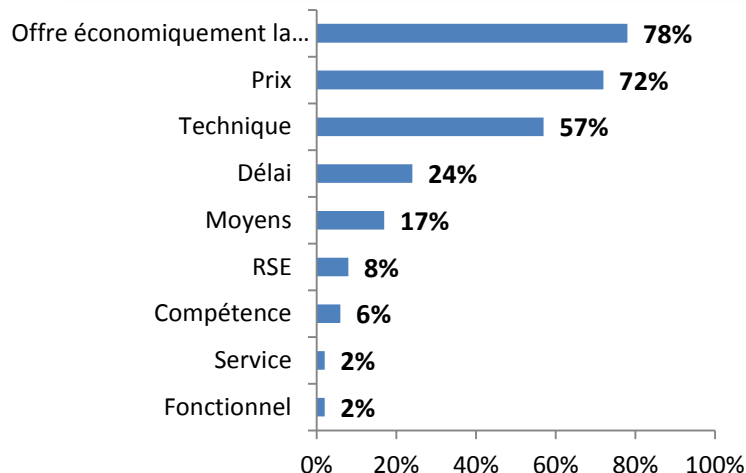
Bretagne : 71 %

France : 66 %

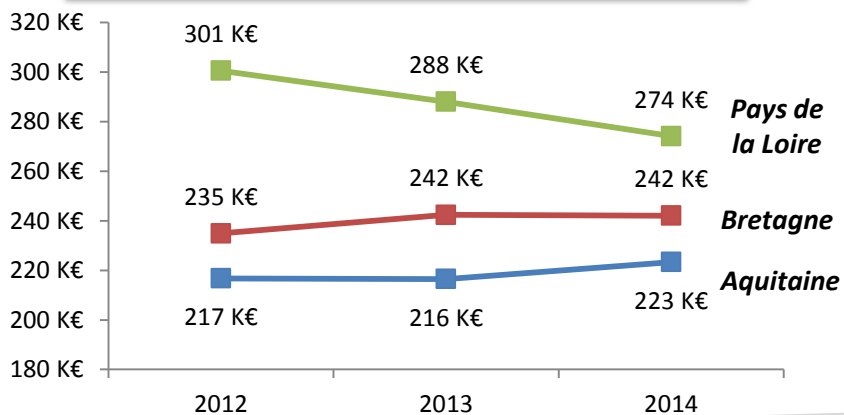


COMMANDE PUBLIQUE ET ENTREPRISES

Présence des critères d'attribution

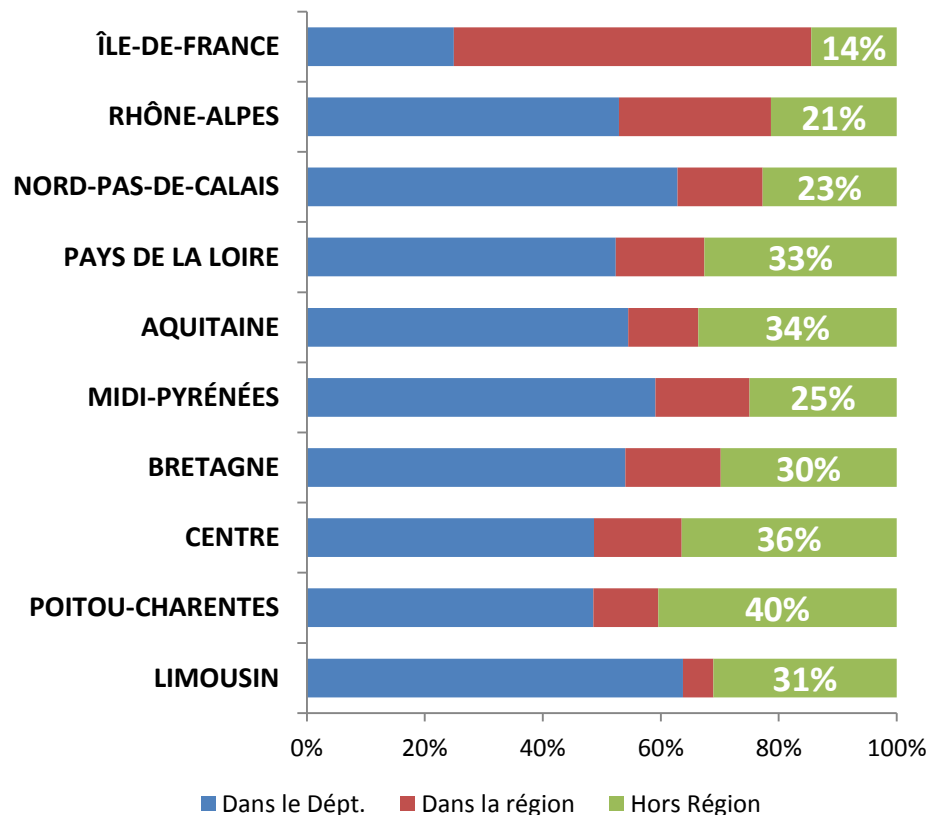


Valeur moyenne d'un appel d'offre



Origine géographique des attributaires

En Pays de la Loire, 33% des AO sont attribués à des entreprises hors région (27% en moyenne nationale)



Rendre la commande publique de
l'État

plus simple

et *plus attractive*

pour les TPE et les PME

Faciliter l'accès des entreprises ligériennes à la commande publique : exemples d'initiatives - l'État

Arrêté préfectoral du 31 décembre 2014

- Décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics
- Cible : les **TPE et PME**
- Apporter des réponses pour rendre la commande publique...
 - plus **SIMPLE**
 - plus **ATTRACTIVE**



Faciliter l'accès des entreprises ligériennes à la commande publique : exemples d'initiatives - l'État

Donner de la **VISIBILITE**

- **Marchés >15.000 € HT publiés sur PLACE**
(*PLate-forme des AChats de l'Etat*)
- **Annonces des marchés publics sur les sites INTERNET des préfectures**
(*onglet publications/annonces de marchés publics*)



Rendre plus **ATTRACTIF**

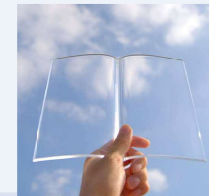
- **Sur la forme**
 - allotissement de principe
 - groupement ~~solidaire~~ **conjoint**
- **Sur le plan financier**
 - avance à ~~5%~~ **30%**
 - dématérialisation des factures

Rendre plus **SIMPLE**

- **Document unique** (*dossier divisé par 2* : RC+Candidature+AE+Clauses)
- **Candidater avec son seul N° SIRET** (*« Dites-le nous une fois »*) **MPS**
- **Coffre-fort électronique**

Rendre plus **TRANSPARENT**

- **Information systématique et motivée des candidats écartés**
 - connaître les motifs du choix
 - affiner la politique commerciale



Conférence régionale de l'investissement public en Pays de la Loire

LES 16 ENGAGEMENTS REGIONAUX EN FAVEUR
DE L'ACCES DES PME A LA COMMANDE
PUBLIQUE

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

16 engagements pour favoriser l'accès des PME à la commande publique régionale

- La Région mène une politique de soutien à l'investissement à un double niveau : **quantitatif** par le volume mobilisé (1M€ par jour dépensés directement ou indirectement pour le BTP par la Région) et **qualitatif** notamment au travers de la commande publique.
- De manière partenariale avec les organisations professionnelles du bâtiment (FFB, CAPEB), Novabuild, la Région a adopté 16 engagements pour favoriser l'accès des PME à la commande publique régionale

l'esprit grand ouvert



1. Meilleure utilisation des moyens juridiques pour lutter contre le phénomène des entreprises « low cost » **et notamment usage de la clause « offre anormalement basse ».**
2. **Accentuer l'observation du secteur** autour de la cellule économique régionale du BTP
3. Solliciter l'Etat pour qu'il remplisse sa mission **de régulateur du secteur via la direction départementale de la protection des populations.**
4. **Publier de manière dématérialisée un cahier des charges sommaire**, au stade de l'avant-projet définitif, permettant aux entreprises d'anticiper et de s'organiser (niveau de performance énergétique attendu, type d'allotissement, principe constructif, dates prévisionnelles de l'appel d'offres et de travaux, etc...).

Expérimentation réalisée pour deux opérations : restructuration des ateliers Monge La Chauvinière et PRI CAP ALIMENT

5. Lorsqu'il s'agit **d'opérations impliquant une complexité** ou une technicité particulière, **délai supplémentaire d'une à deux semaines** pour la remise des offres.
6. Mettre en place une **trame homogène et détaillée de mémoire technique** présentant un cadre resserré et un nombre de pages déterminé
7. Communiquer par voie de presse un **avis semestriel anticipé de publicité**

8. Pour les opérations d'importance, une information globale sera adressée aux organisations professionnelles à des fins de diffusion de manière transparente et équitable à l'ensemble des entreprises du réseau (*2 communications en 2014 et une en cours pour les opérations structurantes 2015 et début 2016*)
9. Mise en place d'une **plateforme dématérialisée regroupant l'ensemble des appels d'offres des collectivités territoriales et publiques** du territoire.

10. La Région veillera au **respect des délais de paiement à 30 jours au bénéfice des entreprises** (temps de vérification par le maître d'œuvre inclus).
11. **Soutenir** en partenariat avec les organisations professionnelles, la CCI, et la Chambre des métiers **des actions de formation** à destination des professionnels du bâtiment et notamment sous l'angle décryptage d'un dossier de consultation des entreprises.
12. Accompagner les entreprises **en systématisant la mise en place d'une hot line sur chaque marché** avec l'identification d'un référent technique et d'un référent administratif, afin de répondre à toute demande de bonne compréhension d'une entreprise.

l'esprit grand ouvert



13. Encourager la filière **dans la constitution de groupements momentanés d'entreprises** notamment pour aider les petites entreprises à être mieux armées dans le cadre de procédures novatrices ou face à des macro lots.
14. **Accompagner la filière** (entreprises, maîtres d'œuvre, prestataires intellectuels, fournisseurs etc..) **dans son adaptation aux grandes évolutions du secteur** qu'elles soient techniques (normes et réglementations : parasismique, réglementations thermiques...), technologiques (évolution des matériaux etc..) ou sur les aspects de veille technique.

15. Encourager la certification et la qualification (processus qualité) des entreprises, de type Qualibat ou/et Reconnu Grenelle Environnement, **tout au long de la chaîne de réalisation** (fabrication, mise en œuvre) pour se rapprocher des objectifs et surtout évaluer.
16. **Inciter les PME à explorer de nouvelles techniques de construction** permettant une meilleure efficacité économique et énergétique. **Lancer une expérimentation sur une opération en maîtrise d'ouvrage régionale** visant à démontrer qu'il est possible d'éco-concevoir différemment, d'innover dans le processus de conception et de fabrication notamment par la numérisation, d'étendre le temps de gestation du projet tout en réduisant celui de la réalisation/construction.

Tous ensemble en faveur de la commande publique!



Tous ensemble en faveur de la commande publique!



Charte des bonnes pratiques pour la commande publique

Contexte :

- la commande publique est un outil d'intervention économique,
- la commande publique, utilisée efficacement, est susceptible de constituer une réponse au contexte économique actuel

Enjeux :

- facilité l'accès des entreprises, notamment les plus petites, à la commande publique,
- rôle des entreprises titulaires des contrats publics
 - dans la préservation et le développement de l'emploi local,
 - dans la lutte contre le dumping social,

Charte des bonnes pratiques pour la commande publique

Utilisation des outils mis à disposition par le code des marchés :

- appliquer le principe de l'allotissement,
- simplifier les consultations (MPS, dites-le nous une fois...),
- utiliser des critères qualitatifs et innovants,
- respecter les délais de paiement
- **Détecter les offres anormalement basses via un faisceau d'indices :**
 - la prise en compte du prix de l'offre,
 - l'utilisation d'une formule mathématique,
 - par comparaison avec les autres offres et l'estimation du pouvoir adjudicateur,
 - au vu des obligations qui s'imposent aux soumissionnaires,

Charte des bonnes pratiques pour la commande publique

En conclusion,

- **nécessité de détecter et d'éliminer les offres anormalement basses qui :**
 - nuisent à la concurrence loyale entre les candidats,
 - mettent en péril la bonne exécution du marché,



STRATEGIE TERRITORIALE RSE
www.RSE-nantesmetropole.fr

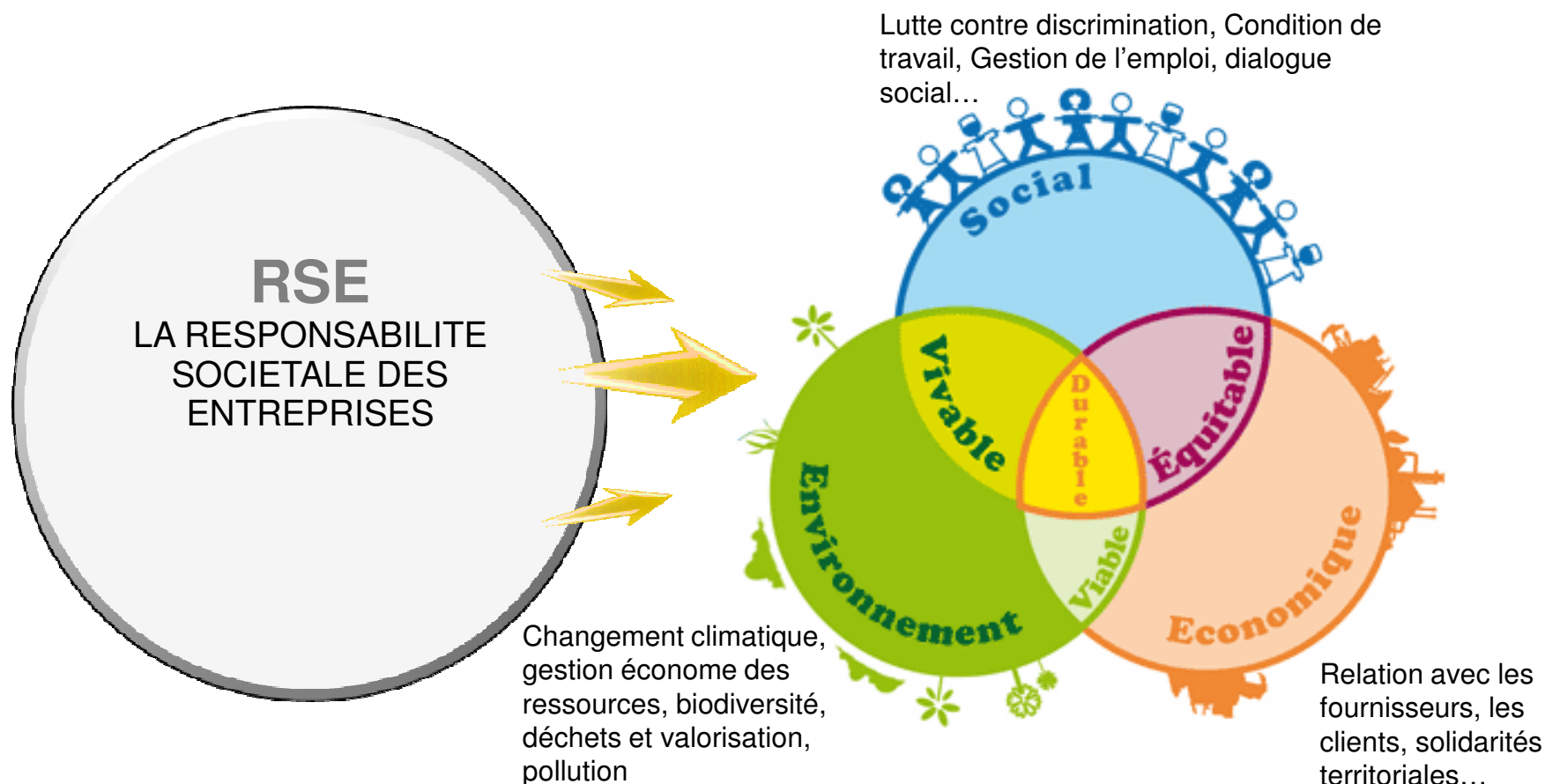
Simplification de la prise en compte de la RSE dans la Commande Publique

Florent SOLIER – Directeur de la Commande Publique



La RSE, qu'est-ce que c'est ?

La RSE c'est la contribution des entreprises au développement durable



Un concept qui désigne l'intégration volontaire par l'entreprise des préoccupations sociales, sociétales, environnementales, économiques dans sa stratégie, et ses pratiques y compris ses relations avec ses parties prenantes



Une feuille de route RSE 2014 – 2020 en 5 axes

1

Mobiliser les acteurs économiques autour de la stratégie et des politiques définies par Nantes Métropole

2

Accompagner les PME et TPE dans le développement de leur performance économique, sociale et environnementale

3

Inciter les PME et TPE à mieux intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans leur développement économique

4

Faciliter l'accès des PME et TPE à des **financements** pour développer leur performance économique, sociale et environnementale

5

Valoriser les performances des acteurs du territoire dans le domaine de la RSE au niveau national et international pour renforcer l'attractivité

Montrer l'exemple / Cohérence : Démarche RSO de la collectivité



Concilier simplification et prise en compte de la RSE dans la commande publique

1. Prise en compte de la RSE dans la commande publique

- Utiliser le levier de la commande publique pour sensibiliser et faire progresser les entreprises sur leur RSE et renforcer le territoire
- Utiliser la RSE comme **critère d'attribution** :
 - Evaluation de la maturité RSE du processus de production, fabrication, commercialisation
 - Plan d'actions envisagé par les candidats à l'occasion du marché
- Créer un **outil accessible** au plus grand nombre
 - Nécessité d'un référentiel pour une mesure objective et globale de la dimension RSE (« tronc commun RSE »)
 - 36 indicateurs co-élaborés avec leurs preuves associées



Concilier simplification et prise en compte de la RSE dans la commande publique

2. Mise en œuvre de l'outil d'évaluation et de notation sur le territoire : Planet RSE

- Les candidats disposeront du choix de répondre en direct à la collectivité ou bien adhérer à **l'association Planet RSE**
 - Principe du « dites le nous une fois » : remise des preuves à l'association et audit de vérification
 - Délivrance d'une note RSE valable 2 ans
 - Reconnue dans le cadre des marchés

3. Partage de la démarche et de l'outil avec les autres acheteurs publics du territoire

- Une première étape : signature de la convention avec Planet RSE entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le Département 44
- Des contacts en cours : Région, communes membres...

PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET ENJEUX AVEC LES ENTREPRISES

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE NOS ACTIONS

- Organiser l'ouverture sur nos enjeux (le renouvellement du réseau principal de 2,5 à 3,5 G€)
- Adapter nos méthodes
- Massifier nos chantiers

DÉVELOPPER DE NOUVELLES RELATIONS AVEC NOS FOURNISSEURS

- Nouvelles responsabilités concernant la sécurité et l'intervention plus en amont sur la conception/réalisation des projets
- Montée en compétence des entreprises
- Relation de partenariat

FAVORISER L'INNOVATION

- L'innovation comme moteur de la performance industrielle
- Evolutions techniques et logistiques attendues



NOS DEMARCHES LOCALES

OUVERTURE A TOUTES LES ECHELLES

- Du grand PPP LGV BPL aux ppp (premiers petits pas) avec les PME (signalisation)

L'ACCOMPAGNEMENT LOCAL

1ere conférence annuelle achats fournisseurs (10 juin à la CCI plus de 220 participants):

- Vision pluriannuelle (environ 70M€/an de marchés régionaux sur 7 segments)
- Echange et écoute (tables rondes sur les enjeux à venir)
- Speed dating (à l'écoute de nos fournisseurs)

